

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 43 (1946)  
**Heft:** 11

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## COTISATIONS 1947

Voici le résultat de la consultation du comité auprès de MM. les présidents de section :

Ont répondu oui (fr. 1.— d'augmentation)	12 sections
Ont répondu non	2 sections
Ont voté pour 50 ct.	2 sections
Ont proposé le renvoi à l'A. D.	4 sections
N'ont pas répondu	27 sections

Conclusion :

**MM. les caissiers voudront bien encaisser pour 1947, la même somme, soit fr. 6.—, que pour les années précédentes.**

Devant l'opposition qui s'est dessinée, le bureau du comité, dans la séance du 24 octobre, a décidé de s'en tenir aux statuts et de laisser la responsabilité à l'A. D. de 1947.

*Le bureau du comité.*

## Table des matières

Nous avons le grand plaisir d'annoncer ce volume tant attendu et qui rendra les plus précieux services. On sera étonné de la richesse des matières traitées dans ces volumes qui vont de 1879 à 1945, soit toutes les années de la Revue internationale et celles de notre Bulletin romand.

Selon décision de l'assemblée des délégués, chaque section devra en souscrire un ou des exemplaires, à raison de 1 par 100 membres.

Le prix est de fr. 5.—, à verser à notre compte de chèques II 1480.

*Schumacher.*

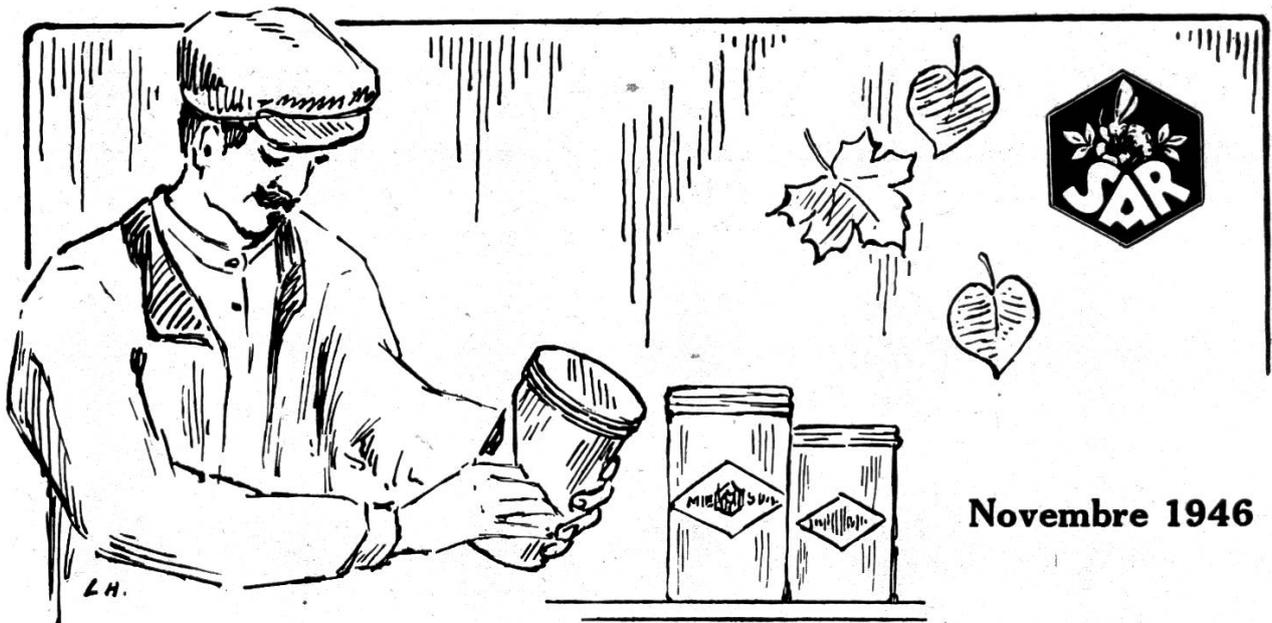
## Bibliographies

On ne lit pas le Bulletin avec beaucoup d'attention, paraît-il. Nous avons indiqué les prix : *Rucher de rapport*, par Alin Caillas, fr. 15.—; *Un rucher naît*, par Alphandéry, fr. 10.—; (sommés à verser à notre compte de chèques II 1480, pour recevoir ces volumes franco).

Or, on nous a demandé plusieurs fois : comment se procurer ces volumes ? Chacun reste libre de les acheter directement chez les éditeurs ; ce sera plus cher et plus compliqué, mais libéré...

D'autre part, nous avons donné les adresses des journaux nouveaux dans le dernier Bulletin. Nous ne pouvons pas envoyer nous-mêmes des spécimens. Qu'on veuille bien les demander aux adresses indiquées dans le No. 10.

*Schumacher.*



Novembre 1946

Novembre ! déjà. Il me semble cependant que c'était hier que nous allions, par une belle journée ensoleillée, surveiller les premiers apports de pollen de l'année. Pleins d'espoir, de confiance aussi, nous admirions déjà des maturateurs regorgeants ; une longue lignée de bidons pleins d'un blond, odorant et délectable nectar. 1946 devait être la bonne, la toute belle année ; seuls, les apiculteurs aux cheveux blancs eussent pu se souvenir d'une récolte à peu près aussi abondante ; pendant longtemps entre mouchiers, on reparlerait de cette année extraordinaire !... Hélas ! les superbes promesses de ce printemps merveilleux se sont envolées et 1946 ira bientôt, pour beaucoup d'entre nous, rejoindre ses trop nombreuses sœurs dans le pays de l'oubli et de l'indifférence !

Déjà les vergers et les bois ont été dépouillés de leurs ors, les premières rafales de bise nous ont fait apprécier la douce chaleur du poêle.

Novembre ! Que faire au rucher en ce mois qui, dans nos climats, nous offre encore cependant quelques magnifiques journées où il fait trop beau pour déjà se claustre ?

A l'intérieur des ruches rien, rien, rien. Mon cher débutant, il n'est plus tant de faire aucune opération. Les superbes journées de la fin de septembre et du début d'octobre, chaudes, encore longuement ensoleillées, ont permis à nos abeilles de faire leurs derniers préparatifs, de prendre leurs dernières dispositions pour passer aussi confortablement que possible la longue période de réclusion qui commence. Les déranger à cette saison serait un crime ou en tout cas une grave imprudence. Les provisions doivent être emmagasinées depuis plus d'un mois et operculées. Si votre conscience n'est pas tranquille, si vous avez des craintes, quant à l'abondance de ces dernières, prenez la sage détermination de surveiller attentivement vos colonies et d'intervenir de bonne heure au printemps, s'il y a nécessité. Mais, pour l'instant, ne donnez

plus de nourriture, ni liquide, ni solide. Attendez le réveil de la nature et le retour de la vie active dans vos ruchées.

A l'extérieur, par contre, c'est le moment idéal pour travailler au rucher, améliorer, mettre de l'ordre, enjoliver.

Nos abeilles se sont déjà groupées et seules, quelques audacieuses, font de courtes sorties dans une campagne n'ayant plus ni pollen, ni nectar. L'air plus frais enlève tout esprit d'agression à ces dernières promeneuses qui vous laisseront en toute tranquillité vaquer à vos travaux.

La pluie, la neige, le soleil ont mis à mal, dégradé la peinture de vos ruches. C'est le moment de redonner un coup de pinceau, de raviver les couleurs. Non seulement l'aspect extérieur de votre apier y gagnera, les fraîches et pimpantes teintes que vous aurez assorties et disposées avec goût charmeront le regard, mais et surtout, vous prolongerez la durée de vos bâtiments. Aux prix actuels, ce n'est pas à dédaigner. On peut, pour faire ce travail, fermer pendant un, voire deux jours, les trous de vol au moyen de tirettes ajourées ; plus de risques de piqûres, on travaille alors en toute sécurité, bien à son aise. Il est cependant préférable d'avoir une ou deux ruches en surnombre et de procéder à cette remise en état quand elles sont vides, puis de transvaser (pendant la bonne saison, cela s'entend). Le travail sera plus soigné, les petites réparations pourront se faire sans encombre.

Voulez-vous changer les bases de vos ruches, leur orientation, déplacer de quelques mètres vos colonies, c'est encore novembre qui convient le mieux. Veillez cependant à faire vos transports avec douceur, ménagements, évitez les à-coups qui risqueraient de désagréger le groupe déjà formé, de le faire tomber sur le plateau d'où, si la température est basse, il ne pourrait regagner les cadres.

Et si tout est en ordre, si vous n'avez aucune amélioration à apporter à votre apier, il vous reste cependant à surveiller. La dernière bise n'a-t-elle pas enlevé ou simplement déplacé un chapiteau que vous croyiez solidement fixé ? N'y a-t-il rien qui obstrue le trou de vol et empêche l'air de circuler librement ? Un pèlerinage hebdomadaire ou en tous cas bi-mensuel est recommandé pendant les mois d'hiver.

Maintenant, mon cher débutant, le rucher va entrer dans le grand sommeil hivernal, qui ne sera interrompu que par quelques sorties de propreté. Souhaitons-les suffisamment nombreuses pour permettre à nos abeilles d'arriver au printemps prochain dans les meilleures conditions possible d'hygiène et de santé. Votre pauvre conseiller, pendant ces longs mois d'inactivité (au rucher seulement), ne pourrait que vous répéter : surveillance, encore surveillance, tranquillité aussi complète que possible au rucher. Ce serait... rasant au possible, et pour vous et pour lui. Aussi, se pro-

pose-t-il de traiter quelques sujets spéciaux, vous intéressant particulièrement, ne pouvant trouver place dans les « Conseils » des mois d'été, où ils ne pourraient être qu'effleurés et ne vous rendraient pas les services escomptés.

Si donc, un sujet vous intéresse particulièrement, si vous êtes embarrassé pour telle ou telle opération, une petite carte à son adresse, et il s'efforcera, avec ses bien pauvres moyens, de vous renseigner, de vous permettre de vous tirer d'affaire.

Vous souhaitant bon hiver, ainsi qu'à vos abeilles, je vous quitte pour aujourd'hui, attendant une avalanche de missives m'apportant vos désirs.

Gingins, 19 octobre 1946.

M. Soavi.

### **Les vapeurs de soufre contre l'acariose**

#### *Communiqué du Liebefeld*

M. le Dr O. Morgenthaler publie de temps à autre des « notices » rendant compte des recherches et travaux en cours à la Section des « maladies des abeilles » de notre établissement national de bactériologie.

Il y a lieu de le remercier sincèrement et pour cette excellente idée et pour ce souci de maintenir un contact fructueux entre la science et la communauté apicole. Nous jugeons utile de traduire *quelques extraits* de la dernière de ces notices, parue au numéro de septembre 1946 de la *Schw. Bienen-Zeitung*.

« En automne 1945, un grave foyer d'acariose était découvert à Langenthal et dans les environs : 82 colonies atteintes de 10 à 100 % dans 15 ruchers comptant 334 colonies. Un traitement général et immédiat s'imposait. On se décida pour les vapeurs de soufre, vu les pertes éprouvées en Suisse orientale avec le remède Frow. Ce traitement ne put être entrepris qu'à fin septembre et le Dr Morgenthaler laissait prévoir qu'il ne réussirait pas à sauver de la mort les colonies atteintes à 60 % et plus. Il a été révélé récemment que l'incapacité de voler constatée chez les abeilles malades de l'acariose, provient moins de l'encombrement des trachées par les acares, ou encore des détériorations qu'ils y occasionnent, que d'une lésion véritable opérée à la racine des ailes par des acares qui s'établissent en cet endroit. Le fait que ce siège est choisi par eux comme lieu de reproduction ou d'incubation déjà en septembre, incite le Dr M. à conseiller de pratiquer le dit traitement aux vapeurs de soufre à fin août ou au début de septembre.

Afin qu'il ne survienne aucun nouveau malentendu, il doit être formellement spécifié que ces acares de la racine des ailes n'ont absolument rien de commun avec ceux que l'on nomme or-

dinairement « acares externes », donc que la maladie dite acariose ne peut être engendrée par ces *Acarapis externus*, lesquels pénétreraient ensuite dans les trachées. Les foyers nouveaux d'acariose ont tous pour origine des apports provenant de ruchers malades. Les acares qui s'établissent ainsi à la racine des ailes sont des acares des trachées, donc de véritables *Acarapis Woodi*.<sup>1)</sup> Nos recherches ont constamment prouvé que les autres sortes ont une existence particulière, propre, vraiment autonome. Parmi ces autres sortes, on peut citer : *Acarapis dorsalis*, *Ac. externus*, *Ac. vagans*. Ils se différencient du reste des acares des trachées par leurs caractères morphologiques, leur lieu et leur mode de reproduction et d'incubation. D'autre part, leur distribution géographique ne se confond point avec celle des acares des trachées. »

Cette parenthèse et ces discriminations du Dr M. revêtent, on le conçoit d'emblée, une importance toute spéciale.

« Les premiers examens microscopiques relatifs à l'efficacité des vapeurs de soufre furent consacrés à des échantillons prélevés sitôt après la fin du traitement, soit à la fin de l'automne 1945. Ils révélèrent un pourcentage d'abeilles infectées égal à celui constaté avant le traitement. Chose toute naturelle, les vapeurs de soufre étant incapables d'expulser les acares des trachées. Mais ce qui fut remarquable, c'est de voir, dans les trachées des abeilles soumises au traitement, les acares inanimés et comme ratatinés, et cela presque sans exception. Tandis que dans les colonies laissées pour contrôle et non traitées, les acares étaient trouvés bien vivants et tout frétilants. Il était rare de rencontrer, provenant de colonies traitées, quelques acares isolés avec de faibles mouvements. Ces acares-là mourront-ils aussi plus tard ou bien suffiront-ils, au printemps suivant, à retransmettre l'infection aux jeunes abeilles et, ainsi faisant, à perpétuer la maladie ? Seules pouvaient trancher une telle question des recherches opérées en été 1946, soit après que la nouvelle génération d'abeilles aurait remplacé celles de l'hiver. »

(*A suivre.*)

*Ed. Fankhauser.*

## **Arboriculture et apiculture**

(*Suite et fin.*)

En vertu de la grande loi de la division du travail qui les régit, les abeilles varient leurs travaux suivant une rotation établie d'après l'âge ; mais elles ne changent pas de fonctions dans la même journée. Les jeunes s'occupent du ménage intérieur et les adultes du travail extérieur. Parmi celles-ci, nous constatons que

1) L'*Acarapis Woodi* donc est le nom scientifique de l'agent causal (ou spécifique) de l'acariose. (Trad.)

certaines récoltent spécialement du pollen, et d'autres spécialement du nectar ; d'autre part, qu'une même abeille ne visite ordinairement et dans le même voyage qu'une seule sorte de fleurs. Cette dernière remarque est d'une importance dont la portée se comprend facilement après ce que nous venons de voir au sujet des dioïques et des monoïques.

Celles qui recueillent le pollen, le saisissent avec leurs mandibules, ou bien se roulent sur les fleurs à étamines nombreuses, s'en couvrent tout le corps. Elles s'élèvent en le brossant avec leurs pattes, le ramassent et le font passer d'une paire de pattes à l'autre jusqu'à la dernière où elles le logent dans leurs corbeilles sous forme de pelotes. Si les étamines, bien que mûres, ne sont pas encore ouvertes, elles les déchirent avec leurs mandibules pour en sortir le pollen qu'elles transportent sur des stigmates mûrs.

La même chose se passe, bien que d'une manière différente par suite de la différence du travail, avec les buveuses de nectar. Celles-ci doivent, le plus souvent, descendre jusqu'au fond de la corolle, pour atteindre, avec leur trompe, le liquide sucré, sécrété par de petites glandes : les nectaires. En passant, elles frôlent les anthères, et le pollen resté accroché à leurs poils, se trouve transporté sur d'autres fleurs. Il arrive, cependant quelquefois, qu'elles puisent le nectar à travers des ouvertures pratiquées par des bourdons... Dans ce cas, elles n'opèrent aucune fécondation.

Des expériences faites ces dernières années, ont permis de constater que certaines variétés de pommiers et de poirier sont à bon pollen, se prêtant à la fécondation, d'autres variétés appelées autostériles, c'est-à-dire ne pouvant se féconder elles-mêmes (ex. Canada). Ici encore, la fécondation ne peut avoir lieu que par le vent et les abeilles.

On admet généralement que celles-ci ne butinent guère au-delà d'un rayon de 3 à 4 km. autour du rucher, qu'à chacune de leur sortie, elles visitent environ 200 fleurs et enfin qu'elles travaillent environ 8 heures par jour. Une ruche, en bon état, au moment de la récolte, doit contenir au moins 20,000 butineuses. D'après ces chiffres, on peut se rendre compte du nombre de fleurs visitées dans une journée.

D'un autre côté, l'abeille est un ennemi direct de l'anthonome du pommier. Pénétrant dans la fleur, elle fait tomber l'œuf du charençon, et, en tout cas, ouvre les pétales. La larve qui est très délicate, a précisément besoin pour cela que le bouton reste fermé, se trouve alors exposée au soleil et aux intempéries et meurt. Lorsque la maladie sévissait, on a remarqué que les arbres situés à proximité d'un rucher portaient toujours plus de fruits que les autres.

Ces considérations établissent clairement, croyons-nous, l'uti-

lité de l'apiculture pour les autres branches de l'agriculture. Plus le nombre d'arbres augmente, plus vaste est le chant d'activité des butineuses. De même, plus le nombre de colonies sera grand, plus l'arboriculteur récoltera de fruits, le jardinier de graines, etc. Aussi, se comprend-il le proverbe : tout arboriculteur devrait aussi être apiculteur. L'intérêt commun demande une étroite collaboration de tous. Malheureusement, tel ne semble pas toujours être le cas, depuis l'introduction des traitements chimiques pour combattre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques. Ces matières toxiques font disparaître insectes nuisibles et utiles, donc les abeilles. Il y a là, on le conçoit, une grosse difficulté à résoudre. Celui qui y parviendra aura bien mérité de notre agriculture nationale.

*P. Délèze.*

### **Assurance contre le vol et les dommages**

Cela ne vous intéresse pas... penserez-vous, en lisant ce titre rébarbatif. Peut-être pas jusqu'à présent, pas plus que l'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Peut-être bien et tant mieux pour vous et pour votre caisse centrale. Mais pas plus que moi, vous ne pouvez garantir l'avenir.

Par ces temps de cambriolages en toutes régions, qui peut dire : cela ne m'intéresse pas ? Personne. Chacun peut s'attendre à découvrir un malheureux matin que sa ou ses ruches ont été intempestivement visitées, ouvertes, dépouillées. Oh, nous savons bien que les voleurs à cette époque seront « volés » : il n'y a plus de miel dans les ruches, mais les cambrioleurs ne le savent pas ; ils s'imaginent (sauf les tout malins) qu'une ruche est un magasin à miel, que le miel se vend cher, etc. Et il y a cependant aussi d'autre part des amateurs de rayons bâtis, d'abeilles ou de reines qui ne coûtent rien, etc., etc.

Et puis le printemps reviendra... à moins que les bombes atomiques... n'insistons pas. Si le printemps revient donc, avec lui reviendront aussi les tentations plus grandes ; avec lui aussi l'envie du bien d'autrui, du miel de lune, cela pousse aussi bien que les fleurs...

Or notre assurance ne répond plus aux circonstances actuelles. Le nombre des cas de vol et dommages a augmenté considérablement. Nous ne pouvons pas et ne voulons pas attendre que le petit capital amassé soit rongé, détruit et que nous nous trouvions devant une caisse vide de tout son contenu et incapable de répondre à ses engagements. Il faut donc prévoir aussi cette éventualité et y remédier à l'avance. Notre C. C. va étudier la question pour présenter des propositions à l'assemblée des délégués de 1947 qui se réunit en mars.

Nous ne faisons ici qu'ouvrir le débat, sans que nous soyons

chargé par le dit comité d'aucune proposition officielle. Mais nous désirons recueillir par avance les suggestions, idées, opinions du grand public des apiculteurs romands.

Selon les journaux apicoles français, nos collègues ont refusé d'instituer cette assurance vol et dommages que nous pratiquons, estimant les risques trop grands, l'organisation trop difficile, les primes à percevoir trop élevées.

Sans vouloir nous mettre en vedette ou en exemple, notre assurance romande est née en 1930, elle a vécu, elle a payé (oh, modestement) une bonne partie des dommages signalés. Dans nombre de cas, il a été payé l'équivalent de ce que l'apiculteur aurait dû payer pendant vingt, cinquante ou cent ans et davantage à raison de 30 ct. par an, ce qui constitue sa cotisation annuelle à l'assurance telle que nous la pratiquons.

Evidemment, il y a eu des réclamations, des plaintes sur l'insuffisance de la somme accordée, mais il était et est encore loisible à celui qui veut être indemnisé intégralement de compléter cette modeste assurance en s'assurant auprès d'une compagnie d'assurances vol et dommages (il y en a assez) surtout lorsqu'on possède un nombre de ruches supérieur à 10 ou 20.

Il y a deux choses qu'il faudrait entr'autres modifier dans notre règlement actuel. (Nous publions en partie ce règlement, bien que nous l'ayons déjà publié par deux fois en 1945, soit dans la brochure « Dispositions essentielles », soit dans les statuts que chacun a reçus.)

Notre règlement ne fait pas de distinction entre les ruchers, qu'il s'agisse d'une ruche ou de deux cents ruches et pourtant il est bien évident que le risque n'est pas le même. En outre, il y a des ruchers plus exposés que d'autres aux convoitises et entreprises des mal intentionnés. Ces ruchers-là ne paient pas plus que ceux qui sont enclos, protégés ou sous les fenêtres de leur propriétaire. Est-ce normal ?

Nous proposerions contre cette situation anormale ceci : Seuls les ruchers jusqu'à dix ruches (c'est la grande majorité) seraient assurés sans surprime. Faire payer pour les ruchers plus importants ou très exposés (loin du domicile) une surprime de tant par ruche. Ce remède est possible aujourd'hui où le recensement des ruches (fédéral, cantonal, communal) est fait avec assez de soins (on s'en aperçoit lors des distributions de sucre).

Nous ne voulons pas allonger cet article déjà trop long. Nous aurions encore d'autres idées. Nous ouvrons simplement la discussion et prions les correspondants éventuels de faire des propositions claires et concises vu que le nombre des pages du *Bulletin* n'est guère extensible.

St-Sulpice, 16 octobre.

*Schumacher.*

**Statuts**  
**de la Caisse d'assurance de la Société romande d'apiculture**  
*contre le vol, l'effraction et les déprédations*

*Article premier.* — La Société romande d'apiculture assure tous ses membres contre les risques de pertes et dommages susceptibles de leur être causés par des tierces personnes ensuite de vol, déprédations ou détériorations *intentionnelles* de leurs ruchers et du contenu de ceux-ci : ruches, colonies d'abeilles, rayons, matériel apicole et cire.

Les nouveaux membres sont assurés dès le paiement de leur cotisation.

*Art. 2.* — Sont exclus de l'assurance :

- a) Tous les objets qui ne sont pas en relation directe avec l'apiculture ;
- b) Tous les objets non renfermés dans le rucher ou non déposés sur l'emplacement de celui-ci ;
- c) Le miel récolté ;
- d) La cire fondue ; la provision de cire gaufrée dépassant deux gaufres par colonie entre le 1er avril et le 15 juin ; toute provision de cire gaufrée pendant le reste de l'année ;
- e) Les dommages résultant d'incendie et de tout événement de force majeure, ainsi que les vols, déprédations, détériorations commis ou causés lors d'un incendie ou de tout événement de force majeure ;
- f) Les dommages résultant de la fermeture du trou de vol ;
- g) La diminution de la récolte causée par le vol ou la déprédation ;
- h) Les dommages résultant d'accidents et de leurs conséquences.

*Art. 3.* — La garantie de la Romande est limitée à cinquante francs par ruche et à cinq cents francs au maximum par membre et par cas.

Il est expressément spécifié que l'assuré supporte dans chaque cas le 20 % du dommage, et au minimum les vingt premiers francs.

*Art. 4.* — Le comité de la Société romande d'apiculture peut réduire et même supprimer l'indemnité, lorsque le dommage est dû à la négligence ou à une faute grave du sinistré.

*Le comité peut aussi exclure de l'assurance les ruchers présentant un risque excessif, et ceux qui ont fait plusieurs fois l'objet d'une demande d'indemnité.*

*Art. 5.* — En cas de sinistre prévu par les présents statuts, l'assuré est tenu sous peine de perdre tout droit à une indemnité :

- a) D'aviser sans délai le préposé désigné par le comité de la Romande, en indiquant le genre du sinistre et le montant approximatif du dommage ;
- b) De déposer dans les vingt-quatre heures dès la constatation du dommage, une plainte en justice, et de prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le ou les coupables, jusqu'au moment où le magistrat enquêteur aura fait les constatations légales ;
- c) De faciliter l'enquête et de donner verbalement, sur demande, par écrit, tous renseignements utiles à l'enquête.

*Art. 6.* — Les assurés qui n'auront pas annoncé au préposé dans un délai de trois jours depuis le moment où ils en auront eu connaissance, les dommages causés à leur préjudice, perdront tout droit à une indemnité.

*Art. 7.* — Le comité de la section à laquelle appartient le sinistré a le devoir d'aider, dans la mesure du possible, le comité de la Romande et le préposé aux assurances. Il doit notamment, lorsqu'il en est requis, procéder à l'estimation du dommage. A la demande du préposé, il fournira à celui-ci tous renseignements utiles.

Il préavisera, après avoir entendu le lésé, sur le montant de l'indemnité à payer pour chaque sinistre.

*Art. 8.* — Après avoir pris connaissance du préavis du comité de la section intéressée et en tenant compte de tous autres renseignements obtenus, le préposé fixe le montant de l'indemnité allouée. Il peut y avoir recours au comité central qui tranche en dernier ressort.

Les recours doivent parvenir au comité vingt jours au plus tard après la signification au sinistré de la décision du préposé.

*Art. 9.* — Le caissier de la Société romande d'apiculture tient un compte séparé des assurances. Une somme de 30 centimes par membre assuré est versée à ce compte au début de chaque année. Les indemnités et tous les autres frais sont payés au moyen de cette contribution.

*Art. 10.* — Les intérêts du compte des assurances, les bonis éventuels ainsi que les dommages-intérêts obtenus des délinquants constituent le *fonds des assurances*. Les déficits éventuels sont couverts au moyen de prélèvements opérés sur ce fonds.

La contribution annuelle ne pourra pas être diminuée aussi longtemps que le fonds des assurances n'atteindra pas vingt mille francs.

*Art. 11.* — Les obligations résultant des présents statuts incombent au seul fonds des assurances ; la fortune de la Société ro-

mande d'apiculture n'assume aucune responsabilité à cet égard.

*Art. 12.* — Les présents statuts entreront en vigueur le 1er janvier 1930 après leur approbation par l'assemblée des délégués.

Sur proposition du comité ou du tiers des sections, ils pourront être révisés en tout temps par l'assemblée des délégués après préavis de l'assemblée des présidents de sections. Les modifications devront être adoptées par les trois quarts des délégués présents.



#### *Assurances en Angleterre*

L'Association des apiculteurs anglais a récemment institué une assurance applicable à tous ses membres.

Moyennant une prime de un shilling la Société d'assurance garantit les apiculteurs assurés contre la responsabilité civile pouvant leur incomber, cette responsabilité s'étendant jusqu'à un maximum de 80 livres. L'assurance couvre également les pertes par vol (inclus le miel) et par le feu. Cette garantie est limitée à une livre par ruche et à 10 livres au maximum par cas.

De plus, chaque membre, en versant une prime supplémentaire, est assuré contre les pertes occasionnées par les maladies des abeilles. Le montant de l'indemnité varie selon la prime versée. Ainsi, pour un shilling l'assuré peut être dédommagé jusqu'à concurrence de 4 livres et ceci sans égard au nombre de ses colonies. Plafond, 30 livres. (*American Bee Journal.*)

#### *A la Foire de Paris : visite au stand des inventions*

La Foire de Paris qui s'est tenue au Parc des Expositions, du 25 mai au 10 juin, a connu un très grand succès, puisque plus de 2,500,000 visiteurs se sont pressés dans les nombreuses halles et les multiples allées dans lesquelles était exposé le meilleur de l'activité des commerçants et industriels français.

Notre attention sera retenue par les inventions qui, toutes pourrait-on dire, présentaient un caractère d'originalité ou de nouveauté apicole indiscutable :

Le *chauffage des ruches* à l'électricité est à l'ordre du jour. Les

ruches électriques présentées par la maison « Thermis » et l'abbé Lefilleul sont très intéressantes. Basées sur des conceptions différentes, elles marquent une première étape en France et doivent permettre des recherches qui, sans aucun doute, seront pleines d'enseignements, non seulement pour les hommes de science, mais aussi pour les praticiens.

La *machine électrique à désoperculer*, de Jacques Vignier, a retenu l'attention de très nombreux visiteurs. On sait combien il est fastidieux d'enlever au couteau à main les opercules de centaines de cadres. Grâce à cet appareil animé de 3000 vibrations à la minute, ce travail fatigant devient un jeu d'enfant et permet d'opérer à la cadence de 100 cadres à l'heure environ.

Citons enfin la très belle réalisation de M. Appert-Collin, *l'apibâtisse en aluminium* pour hausse seulement. Contrairement à ce qu'avaient réalisé les Américains voici une trentaine d'années, le cadre de M. Appert-Collin est composé de cellules inclinées dans lesquelles les abeilles déposent leur miel. La reine ne peut y pondre, ce qui est évidemment un avantage, puisque, sans grille, on est assuré de ne jamais avoir de couvain dans la hausse.

(Alin Caillas, *Revue française d'apiculture.*)

#### *L'apiculture française serait-elle en danger ?*

M. Robert Martin, président du Syndicat des producteurs de miel de France, dans la *Revue française d'apiculture*, pousse un cri d'alarme et met en garde les pouvoirs publics sur les dangers qui menacent actuellement l'apiculture française dans ses fondements mêmes.

La généralisation des traitements anti-parasitaires des arbres fruitiers et des cultures a entraîné, cette année, des pertes considérables pour l'apiculture. Par ailleurs, le manque de soins et les difficultés du travail provenant de la guerre, contribuent à diffuser très dangereusement les maladies des abeilles et spécialement la loque américaine. Des crédits importants avaient été obtenus dans le but de lutter efficacement contre les maladies des abeilles. Malheureusement ces crédits ont été supprimés et il en est résulté un certain découragement chez ceux qui s'apprêtaient à lutter. Pendant ce temps, les ruches malades circulent, la maladie se développe, on la trouve maintenant partout, et ses ravages se traduisent par la disparition d'une partie importante de nos ruchers.

#### *Le développement de l'apiculture en Belgique*

Au 15 mai 1946, on comptait en Belgique 38,374 colonies d'abeilles dont 6963 logées en ruches fixes et 31,411 logées en ruches à cadres mobiles.

La quantité de sucre allouée pour l'hivernage a été fixée à 4 kg. par colonie. (Het Bøerenfront.)

*Quand une reine produit des ouvrières de couleurs différentes*

C'est là un phénomène mendélien. Voici ce qu'écrivit à ce sujet le professeur Cuenot, membre de l'Institut et directeur du muséum d'histoire naturelle de Nancy :

1. Si l'on croise une reine de race pure noire avec un mâle italien à bandes jaunes, le jaune *domine* le noir, donc les ouvrières J/N auront des bandes jaunes, les mâles n'ayant que le N de la reine seront toujours noirs.

2. Si une reine hétérozygote J/N, donc à bandes jaunes, est fécondée par un mâle noir, il y aura deux sortes d'ouvrières puisque la mère pond deux sortes d'œufs J et N. Une moitié des ouvrières aura des bandes jaunes J/N, et l'autre moitié sera noire NN. Les mâles seront aussi de deux sortes J et N.

3. Newell croise dans les *deux sens*; la race italienne jaune, avec la race de Carniole grise. Dans tous les cas, les ouvrières seront du type jaune dominant, le jaune provenant tantôt de l'œuf, tantôt du spermatozoïde, selon qu'on a pris comme femelle la grise ou la jaune. Dans tous les cas, les mâles seront toujours identiques à la mère, jaune ou gris. On dit que c'est une hérédité matrocline.

(*Gazette apicole.*)

*L'insémination des reines*

A l'université de Wisconsin (E. U.) on envisage, dès maintenant, la possibilité de pratiquer l'insémination des reines, c'est-à-dire de les féconder artificiellement en injectant dans leur vagin des spermatozoïdes récoltés sur des bourdons de choix.

Ce procédé a été préconisé en Russie par Ivanow. Des résultats intéressants ont été obtenus, notamment dans le croisement de béliers sauvages avec des brebis domestiques. L'administration des Haras utilise couramment l'insémination chez la jument.

Si cette méthode peut être généralisée en apiculture, un horizon nouveau s'ouvrira dans le domaine de la sélection. Elle aurait pour résultat :

1. de pouvoir élever un grand nombre de générations en un temps très court, donc de pouvoir obtenir rapidement la prédominance des caractères les plus intéressants ;

2. de permettre le choix des mâles, moyen de hâter les améliorations recherchées.

*Un cas d'intoxication dû au nectar du blé noir*

M. Béraud, apiculteur à Heyrieux (Isère), conte dans *Le Centre républicain* une mésaventure peu ordinaire :

à 13 heures : visite du rucher comprenant trois colonies dont une « Automatic ». Grande activité, rien d'anormal ;

à 15 h. 30 : la ruche « Automatic » est recouverte de paquets d'abeilles. Ouverture de la ruche : dessus des cadres garnis

d'abeilles mornes et sans réaction. Forte odeur de blé noir. Les abeilles refusent de rejoindre leurs rayons malgré la fumée ; elles vont se grouper ailleurs. Après avoir copieusement enfumé la ruche avec du coton mélangé de mélisse, il voit les abeilles regagner leurs rayons. Une demi-heure plus tard, la ruche est redevenue normale et les butineuses entrent et sortent comme à l'ordinaire.

Et l'apiculteur de conclure que les abeilles de cette ruche auraient été partiellement asphyxiées par des gaz toxiques émis par le nectar du blé noir récolté en abondance ce jour-là.

### *Bibliographie*

*La cité des abeilles*, magnifique volume de 238 pages, par Marcelin Lassalle, directeur de l'École d'apiculture de Paris. Bloud & Gay, éditeurs, Paris. Z.

### **La fausse-teigne**

Un correspondant m'écrit :

« Après la maigre récolte de cette année, j'ai remis les cadres de mes deux ruches — je suis débutant — dans une caisse bien fermée que j'ai portée au grenier.

» Un de ces jours, passant en cet endroit, je voulus jeter un coup d'œil dans la caisse. Je pris un cadre, mais il résistait et en tirant, il vint deux, trois rayons qui semblaient coller ensemble.

» En les séparant, je fus surpris de voir comme des toiles d'araignée qui collaient les cires les unes aux autres et si tenaces que les morceaux s'arrachaient en mettant à nu des petits vers blancs assez nombreux.

» De quoi cela provient-il ? Que dois-je faire ?... »

### *Réponse*

Comme il le dit, mon correspondant doit bien être un débutant, car tout vrai apiculteur connaît la fausse-teigne, auteur des méfaits signalés. C'est un insecte qu'il faut combattre et, pour y réussir, il est nécessaire de connaître ses habitudes.

Disons d'abord qu'il y en a de deux sortes, différant entre elles par la taille. Leurs papillons, d'un blanc-grisâtre, volent au crépuscule autour des ruches et essayent de s'y introduire. S'ils parviennent à tromper la vigilance des sentinelles, ils pondent, dans les rayons ou dans les déchets de cire se trouvant sur le plateau, 60 à 80 œufs.

Ceux-ci, placés dans une chaleur propice, éclosent environ trois semaines plus tard et donnent naissance à des larves qui s'enfoncent dans les rayons, y creusent des galeries en s'entourant d'une gaine protectrice, sous forme d'enveloppe soyeuse, les mettant à l'abri des piqûres des abeilles. Elles grossissent rapidement

et dévorent la cire qu'elles sillonnent en tous sens et finissent par ronger complètement, si l'apiculteur n'interrompt pas leurs ravages.

La teigne envahit aussi les rayons en dehors de la ruche, car ceux-ci peuvent contenir des œufs pondus avant leur enlèvement. Et, alors même qu'ils sont mis à l'abri en des endroits bien fermés, si les conditions de chaleur sont suffisantes, l'évolution se continue et c'est ce qui s'est produit dans le grenier de notre débutant.

En visitant alors les rayons attaqués, on constate un amas de déchets enveloppés de fils soyeux où grouillent de gros vers blancs qui n'ont pas encore filé leur cocon et, parfois, des groupes de cocons fixés à la latte supérieure du cadre ou aux parois de la ruche.

Les dégâts causés par cette engeance sont énormes et peuvent provoquer la destruction complète de la colonie. Les galeries creusées dans la cire affaiblissent sa résistance et, un beau jour, les rayons s'effondrent sous le poids des abeilles qui les recouvrent. Celles-ci, impuissantes à réparer le désastre, abandonnent la ruche et vont chercher ailleurs un gîte plus confortable.

Les œufs pondus dans les rayons hivernés résistent aux froids de nos contrées et continuent leur développement lors de leur réintégration dans la ruche.

Que faire, quand on s'aperçoit que la fausse-teigne a attaqué une colonie ? L'apiculteur ne peut guère compter sur l'aide de ses abeilles, incapables de détruire les larves, protégées par leur enveloppe soyeuse et par le casque corné qui recouvre la partie antérieure de leur corps. C'est donc à l'apiculteur à faire le nécessaire.

Il doit veiller à ce que ses ruches ne présentent ni fissures, ni crevasses, que les plateaux soient propres et non recouverts de déchets de cire. Pour empêcher toute ponte de la fausse-teigne, il faut que tous les rayons soient bien couverts d'abeilles. Pour cela, ne donner aux essaims que le nombre de cadres qu'ils peuvent couvrir, avoir toujours de fortes populations, supprimer les ruches orphelines ou bourdonneuses qui ne se défendent pas et réunir les faibles.

Quant aux rayons retirés pour l'hiver, qu'ils soient de hausse ou de nid à couvain, il faut les soufrer avant de les remiser et il est bon de renouveler cette opération quelques jours avant leur réintégration dans la ruche. Les vapeurs sulfureuses tuent les larves et souvent anéantissent les œufs.

A l'intérieur de la ruche, il faut une vigilance incessante. Lors d'une visite, aperçoit-on une galerie amorcée ? La suivre avec une épingle et à son extrémité, on trouvera la larve, qu'on tirera de sa cachette et qu'on écrasera sans pitié.

Les ruches en cloche, malheureusement, ne se prêtent pas à cet examen et elles peuvent devenir un foyer de propagation de la teigne.

Enfin, il faut faire la guerre aux papillons. Ceux-ci, comme leurs congénères nocturnes, sont attirés par la lumière. On peut donc disposer, le soir, sur l'une des ruches, un bac renfermant une certaine quantité d'eau et dont les parois sont enduites d'une matière gluante. A l'intérieur, sur une pierre ou une planchette, une veilleuse allumée. Les papillons s'y brûleront les ailes, ou se noieront dans l'eau, ou se colleront aux bords.

Si l'apiculteur surveille attentivement ses colonies, s'il les maintient fortes et saines, s'il ne laisse pas traîner ses rayons ou les déchets de cire, il n'aura jamais à craindre les méfaits de la fausse-teigne.

(Tiré du *Rucher wallon*.)

G. J.

### La page de la femme

*Les Pars sur Gryon (Vaud), le 17 octobre.*

Dans cette page que je vous écris depuis quelques mois, j'espère vous avoir communiqué un peu du grand amour que j'ai pour mes abeilles. Votre exploitation vous apporte sans doute tant de satisfactions personnelles que c'est, à mon avis, une des façons les plus agréables d'occuper les loisirs. Mais à côté de cette occupation, pleine d'intérêt qu'est le commerce des abeilles, il est une source de joie dont je veux vous entretenir et que je nomme la poésie de l'apiculture ; c'est la culture des plantes mellifères.

La femme aime les fleurs et les cultive pour son agrément personnel ; mais si elle est apicultrice, elle est doublement heureuse de trouver et de cultiver les espèces de fleurs préférées des abeilles. Certes, les fleurs de nos jardins ne sauraient supplanter les fleurs sauvages des prés et des bois, mais lorsque tout est fauché, l'apport de leur suc et de leur pollen est intéressant. Pour l'apiculteur-jardinier, il y a là aussi une satisfaction d'ordre spirituel à contempler le mystère de leurs organes, les habitudes de leurs chastes amours, le charme de leur forme. Chez les fleurs, le beau s'épanouit dans toutes ses gammes, de la fleurette des prés, simple et mignonne, aux magnifiques fleurs de nos jardins ; elles sont toutes courtisées, admirées, caressées par les abeilles et les autres petits insectes. (Au charme de la fleur viennent se joindre, pour celui qui la cultive (pensée lue dans l'Almanach du jardinier, par Paul d'Ivoi), mille autres plaisirs de détails, les soins, l'attente, l'incertitude, les craintes, tous les épisodes, toutes les péripéties de jardin que les esprits blasés ne comprennent pas, que les cœurs secs prennent en pitié ! On puise tant de vrai bonheur dans le goût des fleurs, qu'il faut le faire naître dans les jeunes imaginations des enfants, les goûts dangereux ou bêtes, trouvant le sol occupé, envahiraient moins nos jeunes cultures.)

Beaucoup me diront qu'elles n'ont pas de jardin, qu'elles louent

l'emplacement des ruches. Pourquoi ne pas semer des fleurs mellifères dans un terrain inculte, au bord d'un ruisseau, à la lisière d'un bois, ceci à proximité des ruches ? Les abeilles sauront trouver ces fleurettes.

Chères apicultrices, à côté de nos abeilles, étudions la nature et les fleurs, nous serons surprises des secrets qu'elles renferment et ravies de ses merveilles, et nous pouvons penser que toutes les plantes sont utiles, sinon aux abeilles, du moins à notre santé ! Étudier les fleurs, c'est étudier le beau, car chaque fleur est une perfection en son genre. Mais quel dommage que les savants aient affublé ces fleurs adorables de noms odieux et difficiles à retenir ; un exemple : cette jolie fleur bleue, aimée de tous, qui a reçu partout les noms les plus doux : chez nous le « Ne m'oubliez pas » ; en France : « Plus je vous vois, plus je vous aime » ; dans le Midi : « Les yeux de la vierge » ; devinez comment les savants ont imaginé de la nommer ? « Je vous le donne en cent » ! (Almanach du jardinier). (Le myosotis scorpionide, ce qui, en grec, signifie : oreille de chauve-souris à physionomie de scorpion !) N'est-ce pas là un nom bien trouvé et tout plein d'un aimable sentiment.

*S. D. M.*

P.-S. A l'assemblée d'automne ou à celle d'hiver, les apiculteurs de la Section des Alpes, possédant des graines de fleurs mellifères, pourraient les apporter, préparées en petits paquets ! Les acheteurs en seraient sûrement nombreux, elles seraient vendues au profit de la course d'été et de notre journal. Les absents peuvent envoyer leurs graines à M. Fankhauser, président.

### **Pesées des ruches sur bascules du 11 septembre au 10 octobre**

Genève, alt. 390 m., dim. 1100 gr. — Wavre (N.), alt. 475 m., dim. 1100 gr. — Berlincourt, alt. 505 m., dim. 1000 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 2100 gr. — Cressier (N), alt. 600 m., dim. 1850 gr. — Chartreuse de la Valsainte, alt. 1017 m., dim. 1550 gr.

#### *Stations d'observations*

Cointrin, Genève, alt. 391 m., température minima 7,5, maxima 25 degrés de moyenne. 4 jours avec pluie, total 27 mm. Le baromètre est resté stationnaire pendant tout le mois aux environs de 730 mm. Hg. L'hygromètre est resté continuellement au-dessus de 60 % et est monté à 98 % le 25 septembre. — Marcelin/Morges, alt. 398 m., diminution de la bascule 1500 gr. — Ecole Normale de Delémont, alt. 440 m., diminution 1750 gr. Température minima 7, maxima 21,9 degrés. Pression barométrique, minima 715, maxima 733 mm. — Ecole d'Agriculture Cernier, alt. 825 m., bascule dim. 4600 gr., température minima 5,6, maxima 20,8 degrés en moyenne. 4 jours avec pluie, total 25 mm.

Delémont, octobre 1946.

*J. Walther.*

## Résultats du concours de ruchers organisé par la Société romande d'apiculture en 1946

Echelle de pointage		6	6	6	10	5	10	10	4	10	6	5	7	10	5	100	Maximum de points
<i>Noms et prénoms des apiculteurs concourants et domicile</i>	Catégorie	Aspect général Situation	Habitations, état extérieur entretien	Constructions mesures exactes	Populations	Reines (beauté, âge, marquage)	Bâtisses	Pnte et couvain	Disposition et quantité de provisions	Etat intérieur, propreté	Outillage et matériel d'exploitation	Annotations concernant les colonies	Comptabilité	Connaissances theoriques et pratiques	Elevage	Total des points obtenus	<i>Récompenses obtenues</i>
1. Roux Philemin, Châtelard	II	6	6	6	10	5	10	10	4	10	5	7	2	10	5	96	<i>Médailles d'or</i>
2. Crittin Marcel, St-Maurice	I	6	6	6	10	5	10	10	4	10	6	7	2	9	5	96	
3. Jacquier André, Marécottes	II	6	6	6	10	5	10	10	4	10	5	7	3	9	2	93	
4. Rithner Alexandre, Chili	I	6	6	6	10	4	10	10	4	10	5	5	3	9	4	92	
5. Crettenand Olivier, Isérables		6	6	6	10	4	9	10	4	10	6	6	2	9	4	92	
6. Voutaz Ernest, Sembrancher	I	6	6	6	10	3	9	10	4	10	6	7	5	9	0	91	
7. Péclard Olga, Bex	I	6	4	6	10	4	9	10	4	9	6	5	5	10	3	91	
8. Flückiger Rudolph, Martigny	II	6	6	6	10	5	10	10	4	10	4	7	2	8	0	88	<i>Médailles d'argent</i>
9. Vionnet Francis, Monthey	I	6	5	6	10	5	9	9	4	9	6	5	3	9	2	88	
10. Kohli Marius, Gryon	III	6	6	6	9	4	9	9	4	9	5	5	4	8	3	87	
11. Rithner Louis, Chili	II	6	6	6	9	3	9	9	4	10	5	5	3	8	3	86	
12. Doudin Ami, Martigny	III	6	6	6	9	5	8	9	4	8	5	7	2	8	2	85	
13. Berguerand Raymond, St-Gingolph	I	6	5	6	9	3	10	9	4	8	5	7	0	8	4	84	
14. Bérard Georges, Orsières	III	5	6	6	9	5	7	9	4	9	5	5	3	8	2	83	
15. Chambovey Armand, Collonges	II	4	4	6	10	4	8	9	4	8	5	6	3	8	3	82	

16.	Donnet-Descartes Clovis, Chœx	II	5	4	6	10	4	9	9	4	9	6	5	0	9	2	82	
17.	Gay Léon, Evionnaz	II	6	6	6	8	4	9	9	4	8	3	5	2	7	4	81	
18.	Sthemann Henri, Collonges	III	5	5	6	10	4	9	10	4	9	5	2	0	8	0	77	<i>Médailles de bronze</i>
19.	Gay Gabriel, Champian	II	6	5	6	10	3	8	8	4	8	6	2	0	8	3	77	
20.	Sorber Walter, Monthey	II	5	5	4	9	4	8	8	4	8	5	3	0	8	1	72	
21.	Despland Henriette Mme, La Forêt s/Bex	III	6	5	6	10	4	7	8	4	8	4	2	0	6	1	71	
22.	Abbet Pierre, Chemin	II	5	3	6	9	3	6	8	4	6	4	5	3	7	2	71	
23.	Bonvin Jean, Riddes	II	5	5	6	10	2	8	8	4	8	3	4	0	8	0	71	
24.	Delez Louis, Salvan	III	6	4	4	10	3	6	8	4	7	3	2	0	8	0	65	<i>Mentions</i>
25.	Revaz Joseph, Dorénaz	III	6	5	5	8	4	6	7	4	7	5	0	0	7	0	64	
26.	Nanchen Albert, Saxon																	

N'est pas en état de concourir.

### *Elevage de reines*

	P O I N T S : 2 0					
	Matériel	Souches	Sélection	Beauté des nuclei	Pratique	Total : 100
1. Crittin Marcel, St-Maurice	19	18	16	20	19	92
2. Rithner Alexandre, Chili	19	18	16	18	18	89
3. Bruchet Roger, En Crie s/ Bex	17	16	14	12	14	73

*Récompenses.* — Les ruchers ayant obtenus de 91 à 100 points reçoivent une médaille d'or ; de 81 à 90, une médaille d'argent ; de 71 à 80, une médaille de bronze ; de 61 à 70, une mention.

Une somme de deux cents francs est mise à la disposition du jury par la Romande pour être répartie entre les concourants au prorata des points.

*Catégories.* — Les apiculteurs possédant de 5 à 10 ruches concourent dans la catégorie III, de 11 à 21 en deuxième et plus de 21 en première.

## Miel et automobile

On posait dernièrement dans la *Blaue* la question : Le miel gèle-t-il ? Cette association d'idées de miel et de froid me portait une vingtaine d'années en arrière et il me semblait que je sentais une odeur de miel chaud dans un paysage hivernal. Cela me rappelait le temps où les autos commençaient par encombrer les routes, et les cartes de ravitaillement n'existaient pas. En ce temps-là, on faisait du miel un emploi peu connu de beaucoup d'apiculteurs et qui répond à la question de la *Blaue*.

En hiver, les radiateurs et les chemises d'eau des cylindres avaient la mauvaise habitude de geler, avec souvent des suites désastreuses. On commençait par ajouter de l'alcool à l'eau du radiateur pour en abaisser le point critique de solidification. Malheureusement, l'alcool s'évaporait plutôt que l'eau et pour compenser les pertes par évaporation, dont souvent on s'apercevait trop tard, il fallait plusieurs fois, pendant un hiver rigoureux, rajouter de l'alcool.

On avait depuis longtemps constaté que le miel ou même l'eau mêlée à une quantité de miel peu importante ne gelait pas. Même par froid intense, la solution reste comme une gelée avec des cristaux en suspension, mais ne forme pas une masse solide et ne peut par conséquent pas faire sauter des tuyaux, etc. Généralement, on employait un mélange de 4 kg. de miel pour 20 l. d'eau.

Il y a une dizaine d'années, des « anti-gel » chimiques garantis sans alcool faisaient leur apparition. Pour une voiture normale, il en fallait 2 gallons qui revenaient à environ 6 dollars.

Le miel de pâtissier valait alors (en France) environ 400 francs français les 100 kg. Le miel pouvait donc facilement faire concurrence aux autres produits.

Les autos ont pratiquement disparu des routes, le miel est devenu une matière précieuse entre toutes, mais son emploi, même passager dans la branche automobile, nous montre qu'il peut bien encore avoir d'autres vertus qui nous sont pour le moment cachées.

### **Journées romandes des 22 et 23 juin 1946, à Genève et 70<sup>me</sup> anniversaire de la Société romande d'apiculture**

*(retardé par la... pluie)*

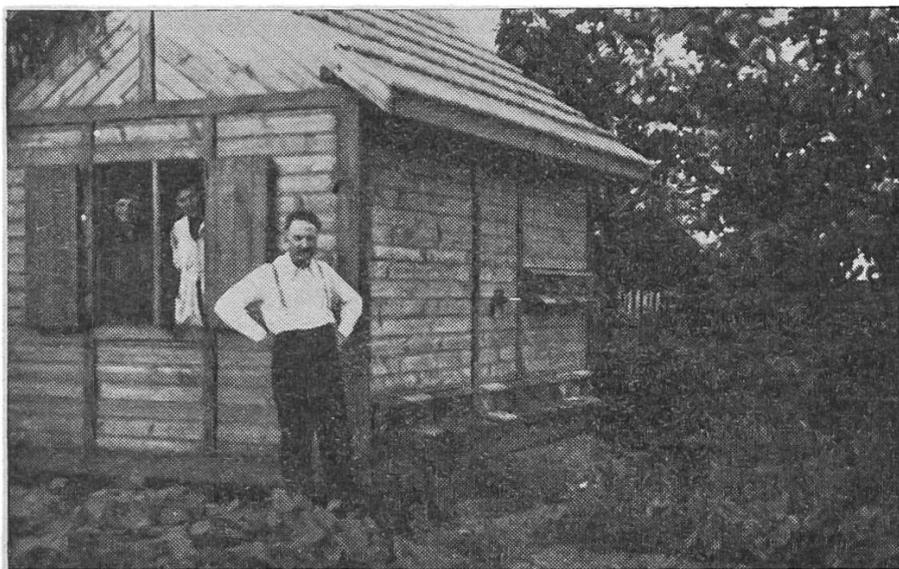
22 juin 1946. — Arrivée de petits groupes composés de quelques apiculteurs. La pluie étant de la partie, nous a obligé de renoncer à la visite du jardin botanique et des parcs. Nous nous sommes rendus directement à la Perle du Lac où la Genevoise a offert une collation. Le Dr P. Zimmermann, inspecteur cantonal des ruchers, fait au pied levé une conférence fort appréciée par chacun et qui, on nous l'a promis, sera imprimée pour le grand bien des apiculteurs.

Le soir, banquet et soirée récréative. Productions variées et fort goûtées. Nos amis tessinois furent la révélation de la soirée. Quelques discours : M. Niquille, président de la Genevoise ouvre les feux, suivi par M. L. Gapany,

président de la Société romande. Nous entendons avec grand plaisir le jeune mais combien énergique président du département de l'Intérieur et de l'Agriculture, M. A. de Senarclens, conseiller d'Etat. MM. Lehmann, Meyer-Tzaut, puis un représentant des apiculteurs tessinois, mettent fin à cette série de discours.

23 juin 1946. — Il pleut toujours. Culte protestant à la Chapelle de l'Escalade et messe à l'Eglise de Notre-Dame.

Assemblée de la Romande où M. Gapany fit l'historique de la Société romande d'apiculture à l'occasion du 70<sup>me</sup> anniversaire. M. Gaud succède à notre président de la Romande pour nous parler de *Bertrand*, ce grand apiculteur que nous autres Genevois sommes fiers de compter parmi les nôtres. Cette causerie a fait une grande impression et nous remercions tout spécialement M. Gaud pour tous les détails qu'il nous a donnés sur Bertrand.



Rucher Bâriswyl Odilon, Courtion

Toujours sous la pluie, nous nous rendons au parc des Eaux-Vives. Banquet succulent, à la suite duquel nous avons le plaisir d'entendre M. le Dr Morgenthaler et M. Meyer-Tzaut.

14 heures, départ de l'embarcadère des Eaux-Vives pour Hermance... sous la pluie. Hermance, visite du rucher de M. Nyault, maire de cette charmante commune, interrompue par une pluie toujours plus forte ; départ pour le port tout en ayant dégusté préalablement quelques bouteilles de ce très bon vin genevois qui fut d'ailleurs fort bien apprécié.

Arrivée à Genève et dislocation des groupes qui rejoignent la gare et leurs foyers.

*Le président du comité d'organisation,*  
F. HORRISBERGER.

N. B. — Nous avons été fort surpris des nombreuses demandes reçues après la fête au sujet de la date à laquelle devait avoir lieu la Fête de la Romande. Apiculteurs, mes amis, lisez le *Bulletin*, il vous renseigne sur tout, même sur la Fête de la Romande à Genève. Si le hasard veut que le programme et l'annonce de la fête se trouvent parmi les autres textes, et si le titre annonçant cette festivité n'a pas pu être imprimé en plus petit caractère, il n'en reste pas moins vrai que vous payez le *Bulletin* en entier et qu'en conséquence vous vous devez à le lire en entier également. F. H.

## Gratitude

*Souvenir de la journée franco-suisse, à Boncourt, 4 août 1946*

Merci, merci, bonnes cousines, Bonnes mouches d'Outre-Jura. Votre cire a des odeurs fines ; Sûrement Dieu vous la rendra.	Pourtant, au bout de quelques heures, Le Sort, achevant son dessein, Dans la plus belle des demeures Fit encore choir notre essaim.
Nous fûmes quinze mille mouches A délaisser le vieux panier. C'était la meilleure des souches, Mais il n'y avait point de grenier.	C'était un vrai palais, très vaste, En bois de sapin raboté, Où pendait la cire avec faste De l'un jusqu'à l'autre côté.
Nous n'eûmes presque pas de peine A rattacher à notre avis Notre mère la vieille reine Qui ne voit jamais de pays.	En ces fondements des bâtisses Qui partagent notre palais ; Nous sentons l'odeur des fleurs suisses, Des fleurs qui vivent aux sommets.
La Majesté franchit la porte Sous un chaud soleil de midi. Nous montâmes lui faire escorte, Dans un envol tout attendri.	Les parfums de la giranie Et ceux de l'astrance ont leur prix ; Mais de votre cire jaunie Il s'en dégage un plus exquis.
Le ciel est pur, le soleil brille, Mais n'allons pas à l'inconnu, Et suspendons-nous en famille, A ce premier rameau venu.	Il est plus fort que toute essence ; Il durera plus que tout l'été : C'est le parfum de bienfaisance Issu des fleurs de charité.
Là, le Grand Conseil délibère : Quel est le meilleur pour nicher ? Le creux du chêne orné de lierre, Ou la boule en plomb du clocher ?	Merci, merci, bonnes cousines, Bonnes mouches d'Outre-Jura. Votre cire a des odeurs fines ; Sûrement Dieu vous la rendra.
... Un choc mit fin à notre peine Et nous fit choir dans un panier. Un panier ! C'était une aubaine, Et le logis tout désigné.	

*Signé : Jean-Pierre Revillard  
Rougemont (Doubs).*

## Société romande d'apiculture

*Procès-verbal de la séance du bureau du comité central,  
tenue à Fribourg le 3 octobre 1946*

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. l'abbé L. Gapan, président. Membres du bureau au complet plus M. Rey-Bellet.

*Correspondance.* — 1. Lecture est donnée des lettres adressées par M. J. Walther, préposé aux balances, à M. de Preux, avocat à Sion, au sujet de la bascule détenue par M. Zufferay, qui n'a toujours pas été rendue.

2. Lettre de M. Horrisberger de Genève, demandant l'autorisation de faire reviser la bascule détenue jusqu'à ce jour par M. Weber, avant d'en prendre possession.

Niquille fera le nécessaire pour mettre au point ce cas.

3. M. Gaffner, à Cernier, fait part qu'un ouragan a enlevé le toit goudronné de son rucher ; le fonds dommages non assurables peut-il intervenir dans ce cas ?

Le C. C. est en principe d'accord, mais le sinistré doit envoyé la facture correspondante des réparations des dégâts effectués, le C. C. examinera ensuite.

4. M. Maréchal, ingénieur à Mons, Belgique, demande de lui établir un programme pour une visite de trois jours que les apiculteurs belges désirent faire en Suisse en 1947, au Liebfeld et quelques ruchers.

Thiébaud élaborera ce programme.

5. La Librairie Payot revient à la charge par lettre du 1er octobre, pour la réédition de la *Conduite du rucher*, aimerait connaître la date où les travaux pourront lui être remis ainsi que le contrat définitif des collaborateurs.

Schumacher informe qu'il a reçu de M. le Dr Morgenthaler la plus grande partie de son travail, il reste à terminer l'histoire naturelle de la ruche.

Le C. C. exprime toute sa reconnaissance à M. le Dr Morgenthaler pour le magnifique chef-d'œuvre envoyé.

6. L'imprimerie de la Béroche avise que l'impression de la *Table des matières du Bulletin* sera terminée fin octobre.

7. M. G. Corbeillon, La Neuville-en-Hez, Oise, remercie par une charmante lettre pour les Bulletins envoyés et donne des renseignements sur le journal *L'Apiculture française*, qui a recommencé à paraître.



Rucher Chevallaz, Granges

8. M. Martin, *Revue française d'apiculture*, a fait souscrire des abonnements à notre *Bulletin*, soit fr. 150.— par abonné, qui seront conservés à notre disposition.

9. M. L. Henri Bastian, à Montricher, trouve trop minime l'indemnité d'assurance qui lui a été accordée, 320 francs, et porte des accusations pas très amènes contre le C. C.

Le comité ne peut qu'approuver la réponse que Schumacher lui a adressée.

Une fois de plus, il s'agit de reviser le règlement de l'assurance Vol et déprédations, la cotisation de fr. 0.30 par membre ne suffisant pas à couvrir les risques de pertes des grands ruchers, ceux-ci devraient pouvoir payer une prime, à fixer par colonie.

*Concours de ruchers.* — La lecture du rapport des concours de ruchers et d'élevage de reines en 1946, est approuvée avec remerciements au jury, ainsi que la répartition des primes. La même médaille d'or sera accordée pour le concours de ruchers et l'élevage des reines.

*Augmentation de la cotisation 1947.* — Les lettres des sections reçues à ce jour sont toutes d'accord pour l'augmentation de fr. 1.— proposée par le C. C., sauf une section qui propose de la porter à fr. 2.— et une autre de la réduire à fr. 0.50.

*Assurances.* — De nombreux cas sont examinés par le C. C. et réglés conformément au règlement de l'assurance, d'autres restent encore en suspens pour renseignements complémentaires. *Le secrétaire : O. Niquille.*

## **NOUVELLES DES SECTIONS**

### **Société d'apiculture Pied du Chasseral**

Notre petite section a modifié son activité estivale cette année. En lieu et place des visites de ruchers trop traditionnelles et fréquentées toujours par les quelques vingt sociétaires animés d'un zèle vraiment solidaire, le comité a organisé deux cours d'élevage de reines, très fréquentés, au rucher du sympathique collègue M. Stähli de Bienne. Nous sommes persuadés que plusieurs membres ont regretté que le second cours ait été un peu compromis par le mauvais temps.

Le 5 octobre, seize apiculteurs ont eu le plaisir de faire le voyage à Berne pour visiter les laboratoires du Liebefeld, sous la conduite des dévoués Dr Morgenthaler, Mlle Dr Maurizio et M. Schneider, qui nous donnèrent chacun dans leur laboratoire spécial, une véritable leçon d'hygiène apicole avec démonstrations. C'est un souvenir inoubliable qui appelle la récurrence, car il y a tant à apprendre. *Le comité.*

### **Société genevoise d'apiculture**

a) Séance administrative de fin d'exercice, le dimanche 10 novembre, à 15 heures précises, au Café de la Bourse, Place de la Fusterie, agrémentée par un film sur les Grisons.

b) La réunion amicale ordinaire aura lieu exceptionnellement le 3me lundi du mois, soit le 18 novembre, à 20 h. 30, au local, rue de Cornavin 4. *Sujet : N'imitons pas les abeilles en hiver.*

### **Côte Neuchâteloise**

La Romande a été dans l'obligation d'augmenter la cotisation pour 1947 de 1 franc. Notre section doit donc aussi demander à ses membres un petit supplément de ressources qui a été fixé à 50 ct. pour 1947. La cotisation à verser au compte postal IV 897 jusqu'au 10 novembre, est de fr. 8.50. Dès la date ci-dessus, les sommes impayées, augmentées des frais de recouvrement, seront perçues par la poste. *Le comité.*

### **Section de Grandson et Pied du Jura**

Les membres sont priés de bien vouloir verser leur cotisation pour 1947, soit fr. 9.— au compte de chèques postaux II 7530 (Société d'apiculture Grandson et Pied du Jura). Dès le 10 novembre, les cotisations impayées seront perçues par remboursement postal, frais en plus. *Le comité.*

### **Société d'apiculture de Lausanne**

Séance amicale le samedi 16 novembre 1946, à 20 h. 15, à la Cloche, rue Pichard 20.

*Sujet : Ruche Burki-Jecker, ruche Dadant.*

*Le comité.*

\*

Le caissier prie les membres de verser au compte de chèques de la Société d'Apiculture de Lausanne, No. II 6724, la cotisation 1947, de fr. 8.—, jusqu'au 9 novembre. Dès cette date, les cotisations impayées seront prises en remboursement par fr. 8.50. *Le caissier.*

### **Section des Alpes**

#### **Assemblée générale**

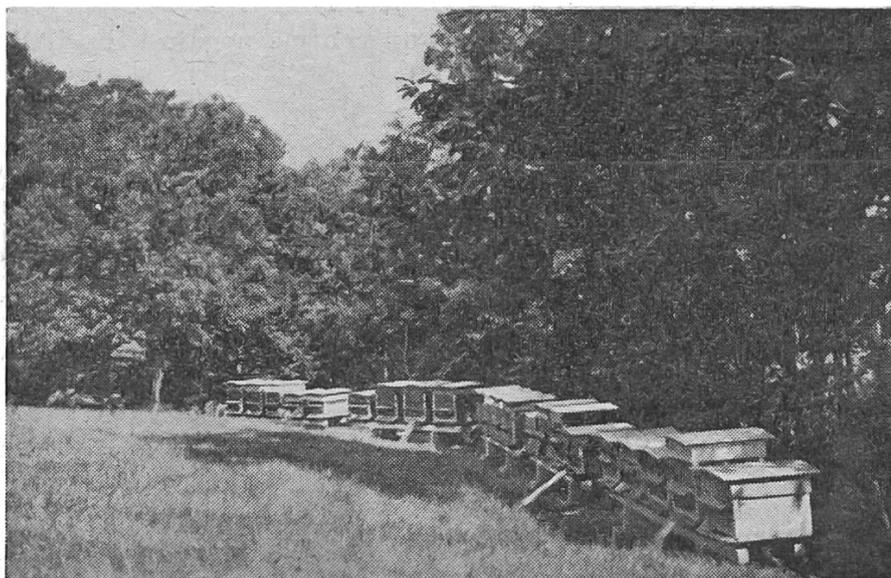
Les sociétaires de la Section des Alpes sont informés par le présent avis que l'assemblée générale d'automne aura lieu le *dimanche 10 novembre 1946*, à Villeneuve (Vaud), *Hôtel du Raisin* (salle du 1er étage), à 14 heures.

*Ordre du jour* : 1. Conférence du Dr V. Nater, médecin-chirurgien, sur « *Le venin des abeilles*, ses réactions sur l'organisme, immunisation, précautions, etc. »

2. Assemblée administrative : 1. Procès-verbal ; 2. Admission de nouveaux membres ; 3. Elections statutaires ; 4. Reddition des comptes ; 5. Cotisation pour 1947 ; 6. Communications diverses ; 7. Propositions individuelles.

Les « apports sur le bureau » éventuels sont à annoncer à l'avance et par écrit au président.

Selon usage, le caissier percevra volontiers les cotisations de 1947 ; il remettra aussi les bulletins de versement.



Rucher « La Combasse »

Le comité espère que nombreux seront les collègues présents le 10 novembre. Ils auront le privilège d'être renseignés sur un point important de l'activité apicole ; sujet inédit traité par un médecin, apiculteur lui-même.

Du 10 octobre 1946.

*Le président,*                      *Le secrétaire,*  
Ed. FANKHAUSER.                      A. PORCHET.

## **NOUVELLES DES RUCHERS**

*Charles Fleury. — Bâle, le 5 octobre 1946.*

1946 promettait. L'année débutait à merveille. L'hivernage avait bien réussi, mieux qu'on osait l'espérer d'après les frimas de décembre et janvier. Février eut quelques journées tièdes qui permirent aux abeilles de folâtrer à la brise tiédie par messire Phœbus. Je n'ai pas eu de décès ni traces de maladie ; mars sans être fameux fut passable, par contre avril et mai furent bons. Le 15 mai, je plaçai les hausses qui furent occupées immédiatement et le nectar afflua si bien qu'au commencement de juin elles étaient à peu près pleines ; cela dura jusqu'au 9. date à laquelle la pluie apparut et ne nous quitta pas durant tout le mois ; juillet et août furent beaux et secs, trop beaux même, mais pas de nectar. Septembre fut bon également, les abeilles auront pu faire leur provision de pollen pour la première ponte. J'ai fait une moyenne de 15 kg. par colonie, sans toucher aux cadres du bas, ce qui est à recommander tant que durera le rationnement du sucre.

A Bâle, les magasins de denrées alimentaires sont inondés de miels étrangers provenant tous de différents pays de l'Amérique du Sud ; par contre le miel indigène est introuvable. Que conclure ? D'abord que la récolte est faible partout, si bien que les producteurs l'auraient vendue à leur clientèle privée ; et pourtant la production indigène est demandée. Les offres du *Bulletin* et de la *Blaue* en font foi, et cela malgré son prix plus élevé. Le miel étranger se vend dans notre ville de fr. 4.75 à fr. 5.— le kg. non logé, au client de fournir le récipient. C'est là déjà un avant goût de la concurrence qui sera faite à notre produit. Est-il bon ? je dis carrément non ! et la clientèle aisée préférera toujours nos produits, par contre les bourses modestes donneront le choix à l'autre vu la modicité de son prix.

*A. R. — Asuel, ce 4 octobre 1946.*

La Baroche, territoire ajoutot situé aux confins nord-est du district, avec ses plaines onduyantes de cultures diverses, ses milliers d'arbres fruitiers,



cerisiers surtout, ses vastes forêts où feuillus et résineux prospèrent en commun, a aussi ses apiculteurs. Point de villages sans quelques apiers, de fermes sans quelques colonies D. B. en ruchers ou ruches suisses. Même cri qu'ailleurs, nombreux encore sont les apiculteurs attirés ou amateurs qui ne veulent entendre mot des bienfaits de se grouper.

Pour parler apiculture, le printemps nous a été assez favorable. Les cerisiers, malgré le gel, nous ont apporté leur premier nectar, si nécessaire à l'essor printanier de la ruche. Puis la gamme multiple de la floraison des prés, le bourdonnement continu sur les platanes, et enfin la miellée, qui a duré deux mois, avec alternatives de hauts et bas. Juillet, les 2 et 3, vent du nord, temps froid, le thermomètre marque 2<sup>o</sup>, la récolte en quelques heures est interrompue brusquement : quel dommage, ce sera fini pour l'année.

Août, le sucre est distribué : le nourrissage commence. Quelle bataille avec le monde des guêpes, que de précautions si l'on ne veut pas que le rucher soit anéanti par un pillage effréné et assidu. A l'aube, les visites de ces effrontées commencent pour ne finir que le soir bien tard. On nous signale à quelques endroits, des ruches, nuclei, sur quatre cadres, des colonies négligées, détruites par ces pillardes maudites...

Enfin, chaque médaille ayant son revers, la récolte a été de bonne moyenne et le miel s'est vendu facilement.

Petit fait à signaler : amis apiculteurs qui, comme moi, aimez les sorties printanières, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour protéger les premiers chatons, ceux des saules-marsaut en premier lieu, arbustes très mellifères ; ce printemps, quel apport précieux ces plantes n'ont-elles apporté comme miellée et pollen au développement de nos ruchers !

### Moins de ruches... plus de miel!

Pour votre récolte de 1947 préparez dès maintenant, en la fabriquant vous-même,

#### **une ruche simple de très gros rapport**

qui vous donnera 3-4 fois plus de miel qu'une ruche ordinaire. Procédés nouveaux. Récolte facile.

Envoi de la brochure explicative No 1, contre remboursement de fr. 3.50.

Ecrire à **Clef de la ruche**, case postale 28, **Bulle**.

A VENDRE

#### **VIN NOSTRANO**

production 1946, qualité Ia

S'adr. au producteur avec timbre-réponse.

Fridolino Morinini, Cugnasco (Tessin).

Nous sommes amateurs de n'importe quelle quantité de

## miel du pays

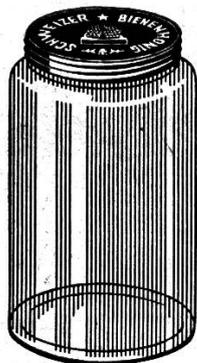
au prix officiel, paiement comptant. Prière de soumettre offres à

**Otto Althaus-Wyss S. A.**

BALE 1

### **Les sucres du miel**

*sont de puissants  
générateurs  
d'énergie*



## **Bocaux boîtes et bidons à miel**

Feuilles gaufrées  
Tous les ustensiles pour l'apiculture

**ERNST & Cie, KÜSNACHT (Zch)**

Fabrique d'articles apicoles

Tél. (051) 91 15 13

## **Plantes vivaces mellifères**

Lavandin, Asclépias	la pièce	Fr. 0.75
Hélénium, Monardia, Véronique	la pièce	Fr. 1.—
Mélisse off., Saugé off.	ls pièce	Fr. 1.50

Remise 10 % depuis 5 pièces de chaque.

**Bruno Rœthlisberger - Wavre (Ntel)**

**Pour une bonne ruche,  
un rucher-pavillon moderne,  
des accessoires de qualité,**

adressez-vous aux spécialistes :

**LIENHER frères, constructeurs,**

Téléphone 7 13 24 **SAVAGNIER (Ntel)** Prix-courant franco

**Prix pour boîtes imprimées**

	1/4	1/2	1 kg.
Par pièce	26	31	37 ct.
Par 100 pièces	25	30	36 ct.
Par 250 pièces	24	29	35 ct.

Boîtes sans impression : Réduction 3 ct. par pièce.

*Détacher ici*

**COMMANDE**

Envoyez-moi contre remb. :

- ..... boîtes à miel 1/2 kg.
- ..... boîtes à miel 1 kg.
- (paquet d'échantillons : 20 à 1/2 kg., 20 à 1 kg.)
- ..... P. Waxviva c. les teignes à fr. 1.—
- ..... fl. Antirapina c. le pillage, fr. 2.80
- ..... x 100 gr. Noffo c. frelons, fourmis

(Notez le nombre désiré)

Adresse: .....



imprimées en 4 couleurs, 1/4, 1/2 et 1 kg. contenu. Bidons et boîtes en aluminium et en fer blanc. — Demandez sans engagement échantillon

**LES FILS  
DE R. MEYER**

Fabr. de feuilles gaufrées

**KONTEN** (Arg.)

*Tout pour l'apiculture*

**AUX APICULTEURS, PRIX RÉDUITS !** Nous envoyons à



choix très bonnes montres de poche et montres-bracelet dames et messieurs, 15 à 17 rubis, fr. 19.—, 38.—, 48.— à fr. 600.—. Montres-bracelet étanches, anti-chocs, 15 et 17 rubis, fr. 49.—, 59.—, 69.— à fr. 250.—. Superbes chronographes 17 rubis fr. 68.—, 95.— à fr. 500.—. Montres poche pour forts travaux, fr. 13.—, 25.—,

38.— à fr. 55.—. Bracelet pour dames, gourmettes, fr. 110. à fr. 600.—. Tout est garanti de un à trois ans. Confiance et qualité.

Horlogerie de précision **TH.-CÉLEST. BEUCHAT, Delémont** (J. b.)